

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 septembre 2018

## LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1212)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 247

présenté par  
Mme Cariou

-----

**ARTICLE 10 QUINQUIES**

I. – À l’alinéa 40, substituer aux mots :

« l’infraction est commise »

les mots :

« les infractions prévues au premier alinéa du II sont commises ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« premier alinéa du présent II »

les mots :

« même alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.